



TAXE DE SEJOUR – ANNEE 2020

TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR

Par personne et par jour

1 - Taxe de séjour FORFAITAIRE :

Catégories	Montant de la Taxe de séjour communale	Montant de la Taxe de séjour additionnelle du Département (10 %)	Montant total par nuit et par personne
Palaces	2,00 €	0,20 €	2,20 €
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5*	1,30 €	0,13 €	1,43 €
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4*	1,30 €	0,13 €	1,43 €
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3*	0,95 €	0,10 €	1,05 €
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, villages de vacances 4 et 5*	0,75 €	0,08 €	0,83 €
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1, 2 et 3*, chambres d'hôtes	0,70 €	0,07 €	0,77 €

Pour le logeur : APPLICATION D'UN ABATTEMENT (Taxe de séjour forfaitaire, à la capacité d'accueil et non au remplissage réel)

En fonction de la durée de la période d'ouverture de l'établissement :

<i>Nombre de nuits donnant lieu à la taxation</i>	<i>Abattement</i>
1 à 60 nuits	36%
61 à 105 nuits	44%
106 nuits et plus	50%



TAXE DE SEJOUR – ANNEE 2020

TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR

Par personne et par jour

2 - Taxe de séjour AU REEL :

Catégories	Taux communal	Taxe additionnelle Département	TOTAL
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air.	3 % - Plafonné à 2 €	+ 10% du montant communal	3,30% - plafonné à 2,20 €

Les exemptions prévues par la loi (art L 2333.31 CGCT) sont les suivantes :

- 1/ *Les personnes mineures,*
- 2/ *Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la Commune,*
- 3/ *Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,*
- 4/ *Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 10 € par nuitée*

**Mairie des Saintes Maries de la Mer
Service des Taxes de Séjour
Rue de la République
13460 SAINTES MARIES DE LA MER**

Tél : 04.90.97.80.05

E-mail : taxedesejour@lessaintesmaries.fr

Site internet : www.lessaintesmaries.fr/taxe-de-sejour/